

# Le Rucher de la Croix du Bois

*Lettre d'information du mois d'octobre 2018*



## Nouvelles du rucher...

En octobre le temps se rafraîchit, les premières gelées apparaissent, les ressources s'épuisent rapidement, la ponte s'amenuise petit à petit. On peut encore constater une activité ralentie sur les planches d'envol avec quelques abeilles s'activant encore pour trouver de l'eau et de la nourriture sur les dernières fleurs.

Le lierre constitue la principale ultime floraison avant l'hiver. Cette fleur est une excellente source de nectar et de pollen qui est en abondance dans la forêt et les jardins avoisinants. C'est une aubaine pour nos avettes et la constitution de leurs réserves hivernales.

Dans les ruches, les premières abeilles d'hiver sont nées. Contrairement à leurs sœurs estivales qui vivent en moyenne 1 mois et demi. Elles ont une espérance de vie de 6 mois. Elles sont plus grosses (que les abeilles d'été) ce qui leur permet de mieux résister au froid. La reine diminue progressivement sa ponte avec la baisse des températures et la population chute de plus de 50% en quelques semaines.

Le couvain est désormais très resserré au cœur des ruches afin de limiter son exposition au froid. Les abeilles ont précautionneusement bouché et colmaté à la propolis les moindres interstices et autres failles de façon à s'isoler le plus parfaitement possible du froid, de l'humidité et autre parasite.

Dès que la température extérieure chutera au-dessous des 12°, les abeilles ne sortiront plus jusqu'au retour du printemps. Elles se regrouperont alors sous forme d'une grappe au cœur de la ruche.

Pour elles, l'enjeu est vital et l'inaction sera gage de longévité....



*Le rucher fin octobre*

## Les travaux d'automne

L'apiculteur doit profiter des dernières belles journées ensoleillées pour achever la mise en hivernage des ruches qui consiste à :

- Contrôler les provisions de nourriture en pesant les ruches. Si les réserves sont insuffisantes, il faut nourrir les abeilles.
- Protéger les abeilles du froid et de l'humidité en vérifiant l'étanchéité et la fixation du toit de ruche.
- Protéger la colonie en installant à l'entrée de chaque ruche une porte afin d'éviter toute intrusion de prédateurs tels que la musaraigne par exemple.
- Secourir les colonies en difficulté en les transvasant le cas échéant dans une ruchette (moins grande et donc plus facile à chauffer).

Une fois ces travaux réalisés les ruches ne seront plus manipulées (sauf pour nourrir éventuellement).



*Abeille et propolis*



*Apport de candi*

## Comment nourrir les abeilles ?

Depuis toujours, les apiculteurs cherchent à conserver voire développer leurs essaims d'une saison à l'autre. Pour ce faire, il est utile à certaines périodes d'apporter un complément de nourriture adapté. Le candi et le sirop (à base de saccharose) sont les principaux compléments alimentaires de nos ruches. Ils peuvent, selon les quantités apportées et les périodes, stimuler ou nourrir les essaims.

Le sirop s'utilise plutôt en fin de saison, après la levée du miel (fin août), puis à l'automne. Il permet de compenser les faibles réserves des colonies. Le sirop est fluide, ce qui permet aux abeilles de le stocker dans les alvéoles des corps de ruches comme réserves en attendant l'hiver.

Le candi s'utilise en période de grand froid. Sa concentration en saccharose est très élevée, il est distribué dès les températures basses. Présenté sous forme de bloc, il ne peut pas être stocké par les abeilles comme du sirop. Sa consommation est donc immédiate.

Le sirop est versé dans le nourrisseur et le pain de candi est directement posé dans son emballage ouvert sur la tête des cadres du corps de ruche. Le sirop comme le candi peuvent être additionnés de pollen voire de miel pour apporter des protéines aux colonies.

Les années d'abondance, il n'est pas nécessaire d'alimenter les ruches à moins que l'hiver soit extrême ou les réserves nulles. De trop grandes réserves automnales ont pour effet de réduire la ponte de la reine (faute d'alvéoles vides disponibles) ce qui a des conséquences sur la vigueur de l'essaim à la sortie de l'hiver.

La prochaine lettre d'information sera publiée en janvier